



COTISATION

La formation des jeunes du RRC HAMOIR définit le montant de la cotisation annuellement.

Pour la saison 2017-2018, il a été décidé d'établir le montant de cotisation à :

150,00 € pour les benjamins et diablotins (**jeu à 2c2 et 5c5**)

165,00 € pour les catégories préminimes et minimes (**jeu à 8c8**)

180,00 € pour les catégories u14 à u21 (**jeu à 11c11**)

(- 25,00 € pour le 2ème enfant et suivants).

Le comité de la formation des jeunes se réserve le droit d'arrêter les inscriptions dans une catégorie d'âge lorsque le nombre d'enfants atteindra un certain quota, afin de donner du temps de jeu à chacun et d'effectuer des entraînements avec un groupe raisonnable.

La cotisation devra être versée pour **le 30 septembre de la saison en cours au plus tard** sur le compte bancaire de l'ASBL Formation des Jeunes du RRC HAMOIR :

BE 19 0016 7644 2512

En mentionnant les nom et prénom de l'enfant ainsi que la catégorie.

Une fois la cotisation payée le joueur recevra son pack

A défaut d'avoir payé la cotisation à cette date, le joueur ne pourra plus participer aux entraînements et aux compétitions à partir du 1er octobre de la dite saison. Si vous éprouvez des difficultés à payer l'entièreté de la cotisation, n'hésitez pas à contacter notre trésorier Mr THEYS Yves (0494/19.76.01) qui examinera avec vous la meilleure façon de résoudre ce problème. Idem pour les joueurs arrivés en cours de saison.

Un problème financier ne doit jamais empêcher votre enfant de pratiquer son sport favori.

Le R.T.F.J (Responsable Technique de la Formation des Jeunes)

André Richard 0492/318626